

Subventions au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'Objectifs Sports Collectifs - Saison 1996-1997 - Deuxième répartition (actualisation)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux Clubs Bisontins de Sports évoluant en Division Nationale.

Cette aide a contribué au développement du sport bisontin et a renforcé l'image sportive de la Ville.

La Commission Municipale des Sports, réunie le 11 mars 1997, propose que les clubs désignés ci-après bénéficient de cette aide pour la seconde moitié de la saison 1996/ 1997, conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 avril 1996 et en complément de la mensualisation décidée par le Conseil Municipal le 28 juin 1993.

Sports collectifs

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB «F»	Nle 1.A	Hand-Ball	32 400 F
BRC Football	C.N.1.	Football	121 500 F
Besançon Basket Comté	Pro A	Basket-Ball	270 000 F
BHC	Nle 2	Hockey sur Glace	8 100 F
ESB «M»	D.1	Hand-Ball	141 750 F
BVB Volley-ball	Nle 2	Volley-Ball	10 800 F
TOTAL			584 550 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de financer cette dépense sur le Budget Primitif 1997 - chapitre 92.251. 65748 - 090012 - code service 20300.

M. FUSTER : Il s'agit de la deuxième répartition car dans les sports collectifs, nous allons de septembre à septembre. Ne soyez donc pas étonnés ; la première répartition a été faite au mois d'octobre dernier.

M. LE MAIRE : Tous les clubs sont contents. Vous risquez de faire des économies l'année prochaine si des équipes ne restent pas dans la division où elles se trouvent. Je crois que c'est le cas de l'ESB ?

M. FUSTER : On risque effectivement d'avoir une descente des hand-balleurs masculins.

M. LE MAIRE : C'est dommage.

M. FUSTER : On risque aussi d'avoir une semi-descente des footballeurs mais ce n'est pas encore fini et j'espère qu'ils vont se rétablir. Mais on risque également d'avoir, Monsieur le Maire, une montée de nos rugbymans qui pourrait rééquilibrer un petit peu nos descentes.

M. LE MAIRE : Je vois qu'il y a toujours des compensations qui se font et c'est tant mieux.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Récépissé préfectoral du 15 avril 1997.